



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 28 septembre 2020

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 28 septembre 2020 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

MM. Gabriel Michaud; vice-Président
Eugène Jolicoeur, membre

Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative -
RAIM

M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et
technologies - RAIM

RÉSOL. : 84-09-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 85-09-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 août 2020;
4. Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 août;
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 86-09-2020 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 août 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 août 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 87-09-2020 (Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE la liste des comptes à payer du fonds d'administration, au montant de 771 589,72 \$ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptée et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 88-09-2020 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 au montant de 56 871,08 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

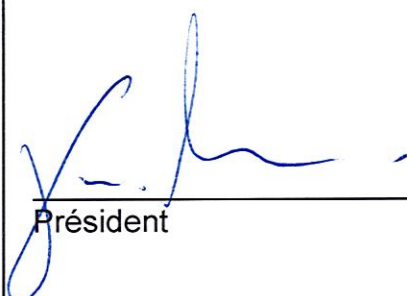
ADOPTÉ

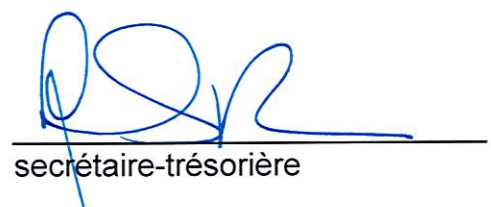
RÉSOL. : 89-09-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ


Président


secrétaire-trésorière